

La liste de présence est annexée au compte-rendu. Toutes les présentations sont disponibles sur l'Intranet du Syndicat Mixte (contacter le secrétariat en cas de perte de votre code).

Principale décision de la CLE

- Validation de la phase 1 de l'étude « Volumes prélevables » à l'unanimité -2 abstentions

Travail à mener pour la prochaine séance

- Préparer une note concernant les données de la BBD Syndicat mixte, et leur transfert possible aux autres administrations.
- Contacter la Chambre des notaires pour envisager une action spécifique
- Hiérarchiser les mesures liées aux forages / foreurs, et réaliser un tableau de bord
- Convoquer les foreurs locaux pour une réunion d'information et de rappel de la loi (DREAL et Préfecture)

Introduction par le Président de la CLE :

Jean-Paul ALDUY introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour, et le principal sujet abordé au cours de cette séance : un bilan complet du travail en cours concernant les forages et les foreurs. Il ajoute qu'il souhaiterait que les réunions de CLE soient désormais, comme la séance du 27 mars dernier, des réunions communes avec le Comité Syndical du Syndicat des nappes.

Il donne la parole à Hichem TACHRIFT pour la présentation de l'état des nappes au 15 juin 2013.

1. Etat des nappes au 15 juin 2013

Suite à la présentation de l'état des nappes, Jean MIAS demande à quoi correspond le niveau NGF.

Hichem TACHRIFT répond qu'il s'agit du Nivellement Général de la France, un système de référence par rapport au niveau de la mer qui permet de parler partout des mêmes altitudes.

Jean-Paul ALDUY évoque les arrêtés sécheresse. Il pense qu'ils sont utiles, et demande si un arrêté est prévu cette année. Il estime qu'il faudrait une gradation dans leur « gravité ». Lorsque les niveaux d'eau sont hauts, il n'est pas nécessaire de prendre un arrêté, ou seulement pour des raisons pédagogiques. Il ne faut en effet pas laisser penser qu'en année « normale » on peut gaspiller l'eau impunément.

Pascal JOBERT répond que la signature d'un arrêté sécheresse répond à un processus bien cadré. Le comité sécheresse se réunit, étudie les données à sa disposition, sur les eaux superficielles comme souterraines, et décide en conséquence de prendre un arrêté ou pas. L'an dernier, l'arrêté sécheresse était plutôt justifié par le niveau exceptionnellement bas des rivières, alors que les nappes restaient à un niveau moyen. Cette année, nappes et rivières sont dans des niveaux moyens, ce qui ne semble pas nécessiter d'intervention pour le moment, mais ce qui n'empêche

pas la communication. Toutefois, il faut réserver les arrêtés sécheresse aux années les moins favorables, et ne pas les utiliser de manière systématique, ce qui risquerait de démobiliser la population.

2. Forages et foreurs

Information liée aux forages

Séverine HUMBERT présente les actions d'ores et déjà engagées par le Syndicat Mixte, et demande à la CLE si elle a des propositions à formuler concernant la communication sur le sujet spécifique des forages.

Jean-Paul ALDUY demande s'il serait possible de faire appel aux notaires, afin qu'ils mentionnent l'existence d'un forage et la nécessité de sa régularisation dans leur acte notarié. Les notaires ont en effet une mission de service public, il serait intéressant de les contacter pour envisager quelles solutions seraient pertinentes.

D'après différentes expériences des participants, les conseils des notaires varient d'un cabinet à l'autre : certains incitent à la déclaration, d'autres à rester dans l'illégalité...

Jean-Paul ALDUY pense que les pratiques de la profession n'étant pas homogènes, il serait intéressant de mener un travail avec eux. Il conviendrait de se rapprocher de la Chambre des Notaires, M. Garrigue étant le responsable départemental.

Claude JORDA ajoute que le même travail est à mener avec les terrains agricoles. Il faut que le propriétaire qui dispose d'un terrain avec un forage illégal ait plus de difficultés à le vendre que s'il était légal.

Jean MIAS ajoute que pour les mas isolés il existe des obligations par rapport au permis de construire, pas toujours vérifiées par l'administration.

Jean-Bernard TERRE répond qu'au contraire une vigilance particulière est apportée sur ce type de dossier par l'ARS, au titre du Code de la Santé Publique.

Jean-Paul ALDUY estime qu'il faut continuer de creuser la piste législative. Par exemple, concernant les termites, il existe une loi qui impose aux propriétaires de traiter leur habitation. Pourquoi pas une loi similaire pour les forages ?

Concernant l'atelier technique sur les forages évoqué dans la présentation, Jean-Paul ALDUY demande à ce que soit restitué à la prochaine CLE le taux de participation à cette réunion.

Gestion de la base de données « forages »

André BORDANEIL et Jean-Paul ALDUY souhaiteraient que cette base de données puisse être mise en ligne sur Internet ou transférée aux collectivités de la plaine (EPCI et communes).

Séverine HUMBERT répond que c'est malheureusement impossible, car certaines administrations, qui ont accepté de transférer leur données au Syndicat Mixte, refusent que le Syndicat les transfère tel quel à des tiers, mêmes à des organismes publics. Toutefois, le Syndicat Mixte peut répondre à des demandes des collectivités sur des secteurs particuliers, et le fait déjà régulièrement.

Hichem TACHRIFT ajoute que ce qui pose problème avec cette base de données, c'est également sa mise à jour régulière. S'adresser au Syndicat Mixte est une garantie d'avoir les dernières données à jour.

Jean-Paul ALDUY souhaiterait la préparation d'une note expliquant comment il serait possible que les communes accèdent à ces informations sur leur territoire.

Michel MOLY ajoute que les petites communes n'ont plus de techniciens qualifiés pour gérer ces questions.

Hichem TACHRIFT répond que c'est bien l'objet de l'atelier forages du 27 juin, que de partager les mêmes informations avec toutes les collectivités, grandes ou petites. D'autre part, le personnel du Syndicat Mixte est à la disposition des collectivités pour toute question liée aux forages.

Bernard CUENET est choqué que des données publiques soient fournies aux bureaux d'études, qui ensuite les re-facturent à la collectivité.

Jean-Paul ALDUY trouve normal, étant donné que les bureaux d'études travaillent pour des collectivités, de fournir les données publiques gratuitement. C'est ensuite à chaque collectivité de s'assurer que le marché et la facturation sont corrects.

Régularisation des forages et « groupes forages »

Pascal JOBERT rappelle les coûts approximatifs de dépôt de dossier : 3000 à 4000 euros pour une déclaration, 7000 euros pour une autorisation.

Séverine HUMBERT rappelle que la CLE, dans sa stratégie, a acté le fait que tout NOUVEAU prélèvement dans le Pliocène soit réservé à l'eau potable, ce qui exclut de fait la profession agricole.

Forages agricoles

Jean-Paul ALDUY regrette qu'il n'y ait pas de guichet unique pour ces dossiers de forages, ce qui faciliterait la vie des propriétaires et rendrait la réglementation plus lisible. Il ajoute qu'il est dommageable que la stratégie votée en CLE implique l'impossibilité de créer tout nouveau forage dans certains secteurs comme les Aspres.

Alphonse PUIG pense qu'on peut mobiliser des solutions alternatives, comme les canaux, ou la création de zones d'expansions des eaux pour améliorer la recharge des nappes. Le problème du Pliocène est grave, il est donc bien qu'il soit pris en compte, et qu'une mesure conservatoire le protège.

Pascal JOBERT rappelle que la décision de réserver le Pliocène à l'AEP a été prise en raison de la grande fragilité du Pliocène, dont les niveaux baissent régulièrement.

Séverine HUMBERT rappelle que cette stratégie a été discutée plusieurs fois, et votée par la CLE à l'unanimité.

Evelyne LACOMBE ajoute que les lacunes de connaissances actuelles des prélèvements nous conduisent logiquement à prendre des mesures conservatoires au vu de la baisse des niveaux. Lorsque les prélèvements seront mieux connus, il sera possible de les gérer plus finement.

Claude JORDA souligne que lors de grands travaux, si des espaces naturels sont détruits, il existe une « compensation écologique ». Lorsque des terres agricoles sont détruites, il n'y a aucune compensation de ce type. Il ajoute que le sujet des retenues collinaires est central pour l'agriculture.

Bernard CUENET précise qu'en Coderst un dossier agricole prévoyant de créer 400 emplois a été refusé car il sollicitait un nouveau forage dans le Pliocène.

Jean-Paul ALDUY réaffirme que les territoires où se trouve uniquement du Pliocène ont une forte valeur, car ils sont potentiellement créateurs d'emplois, et lorsqu'ils sont viticoles, permettent de protéger le paysage et de développer le tourisme, principale ressource du département.

Evelyne LACOMBE ajoute que cette question du Pliocène et du manque d'information sur les prélèvements sous-tend celle des conflits d'usage entre AEP et agriculture.

Alphonse PUIG ajoute que cette problématique n'est pas uniquement liée aux Aspres, mais aussi à une certaine partie du territoire littoral très dépendant du Pliocène, le quaternaire étant salé. Le développement exponentiel des communes littorales ne peut que peser sur cette ressource.

Pascal JOBERT rappelle que l'Etude Volumes Prélevables est justement faite pour ça : connaître les volumes à allouer à chaque activité.

Séverine HUMBERT explique que l'Etat a proposé au « groupes forages », en janvier 2013, de passer par une procédure de régularisation simplifiée pour les forages ayant un prélèvement avant 1992.

Evelyne LACOMBE demande comment la preuve sera apportée d'une exploitation avant 1992 ? Elle juge cette condition impossible.

Pascal JOBERT répond que l'idée de la régularisation de ces forages était d'augmenter les connaissances, et qu'effectivement cette preuve sera difficile à apporter.

Jean-Paul ALDUY approuve et précise qu'au regard du nombre de forages actuellement illégaux, il serait bon d'augmenter les connaissances, quitte à passer par une procédure comme celle-ci.

Pascal JOBERT regrette que la Chambre d'agriculture n'ait pas fait le travail concernant les forages qui ont une alternative. C'est ce qui bloque la procédure, ce qui est fort dommageable.

Jean BERTRAND répond que le travail est commencé, les responsables de réseaux sous pression ont été rencontrés.

Séverine HUMBERT explique que ce qui est attendu de la Chambre est un travail détaillé, agriculteur par agriculteur, avec un chiffrage précis, sur la base de calculs (besoins en eau etc.). L'objectif est de savoir pour chaque exploitation si la substitution est réellement techniquement et financièrement envisageable.

Pascal JOBERT demande si ce travail est à l'ordre du jour à la Chambre d'Agriculture.

Jean BERTRAND répond que ça n'est clairement pas une priorité pour l'instant, mais qu'il peut faire remonter la demande de la CLE à ce sujet.

Evelyne LACOMBE répète qu'il n'y aura pas de régularisation tant qu'on ne sait pas qui prélève, et s'il y a potentiellement des problèmes de qualité.

Pascal JOBERT fait part de la position de l'Etat. Dans l'échéance qui sera fixée, deux options :

- Soit la Chambre d'Agriculture fournit le travail, et le groupe forage débouche sur des propositions de régularisations
- Soit le groupe forages échoue, et l'Etat prendra ses responsabilités, avec des contrôles plus classiques.

Il ajoute qu'on peut envisager de se donner un an pour arriver à la conclusion de la réflexion du groupe forages. Si dans ce délai des solutions n'ont pas été trouvées, les contrôles classiques reprendront.

Jean-Paul ALDUY ajoute que cette idée de substitution devrait pouvoir se tester sur un ou deux secteurs pilotes, là où ça semble le plus facilement réalisable, et où les besoins sont importants.

Alphonse PUIG demande des résultats concrets rapidement, car cette démarche est engagée depuis longtemps déjà.

Evelyne LACOMBE approuve, et insiste sur l'importance que l'étude de la Chambre d'Agriculture avance.

Pascal JOBERT explique que tant que le mode de régularisation n'est pas clair (substitution vraiment possible ou pas, financements...), il n'y aura pas de contrôles, sinon ils risqueraient de déboucher sur une fermeture de forage. Lorsqu'un processus d'accompagnement sera en place, les contrôles reprendront.

Jean-Paul ALDUY estime qu'il y a deux options :

- Attendre la fin des études, tours de tables financiers etc. pour utiliser l'outil règlementaire
- Faire d'ores et déjà des contrôles pour inciter les réticents à se déclarer

Il préfère la seconde option, car en l'absence de contrôles, l'intérêt des tricheurs sera toujours de rester dans l'illégalité. Au contraire, en mettant des contrôles en place dès aujourd'hui, même peu nombreux, cela permettrait « d'enclencher le mouvement ».

Hichem TACHRIFT approuve entièrement cet avis, et ajoute une précision. Ceux qui étaient de bonne foi, et se sont déclarés avant 2009 seront aidés par le biais du groupe forage. Les autres, restés dans l'illégalité, devront se régulariser par leurs propres moyens.

Jean-Paul ALDUY demande si la DDTM a les moyens de mettre en place ces contrôles. Il estime qu'il faut lancer une dynamique. Dans le cas contraire, celui qui triche à l'heure actuelle a tous les avantages, alors que celui qui fait les choses bien « se fait taper dessus ». Il faut inverser cette tendance, en ciblant des secteurs à forts enjeux pour les contrôles par exemple.

Pascal JOBERT entend bien cette demande de renforcement de la pression de contrôle, ce que la DDTM est en capacité de faire et fera.

Forages domestiques

André BORDANEIL pense que les contrôles des forages domestiques par les Maires sont difficile à mener car ils craignent de « se mettre à dos » la population de la commune.

Forages des campings

Concernant les forages des campings, Sylvie MICHEL approuve la méthode qui a été employée avec les agriculteurs, c'est-à-dire une possibilité de « sortir du bois » et d'être aidés (techniquement *a minima*), puis des contrôles pour ceux qui n'ont pas fait l'effort. Elle estime que la même démarche peut être mise en place avec les campings.

Forages communaux (hors AEP)

Plusieurs participants pensent que les volumes consommés par les communes, hors AEP (espaces verts, fontaines etc.) sont bien connus en Roussillon.

Séverine HUMBERT répond que dans le cadre de l'étude Volumes Prélevables, les communes ont été sollicitées, et le taux de retour a été relativement faible (15 communes sur 80). Parmi les réponses, de nombreuses communes ne savent pas réellement combien est consommé par les usages communaux, espaces verts notamment. C'est un problème persistant, qui entrave notamment le calcul des rendements de réseaux.

Jean-Paul ALDUY estime inadmissible que les communes ne sachent pas avec précision ce qu'elles prélèvent pour leurs usages communaux. Il exige que sur le périmètre de l'Agglo un travail soit mené pour en savoir plus.

Structuration de la profession de foreur

Jean-Paul ALDUY souhaite que l'Association des Maires de France (AMF) des Pyrénées-Orientales soit sollicitée, pour appuyer la demande de la CLE d'une structuration de la profession de foreur. Il convient de contacter Guy ILARY, Président de l'AMF 66.

Paul CHEMIN rappelle que la DREAL suit ce dossier de près. Il estime qu'il y a de bonnes chances que ce dossier avance dans les mois à venir au niveau national.

Jean MIAS soutient l'action menée à Paris, mais souhaiterait insister sur les foreurs locaux, qui ne se sentent pas concernés par tout ça. Ce qui lui semblerait efficace :

- Une convocation de tous les foreurs par la Préfecture et la DREAL, comme ça c'est fait par le passé
- Rendre obligatoire la déclaration par les foreurs, et prévoir des sanctions si le foreur ne la fait pas
- Une présence renforcée de la Police de l'Eau sur le terrain, y compris pour les particuliers
- Faire une plaquette pour expliquer au grand public que les différences de prix des devis correspondent à des différences de qualité qui joueront sur l'ouvrage et la qualité des nappes

Il estime que le principal enjeu des nappes pour l'avenir est qualitatif, car si la qualité est dégradée, les nappes ne seront plus exploitables, ce qui entraînera de graves problèmes d'approvisionnement.

Jean-Paul ALDUY complète son propos en précisant qu'il faut agir sur deux volets :

- Expliquer aux habitants qu'il en va de leur responsabilité
- Avoir une stratégie de contrôle sur les forages, au niveau des communes. Il estime que c'est faisable à Perpignan par exemple.

Jean-Paul ALDUY conclut en constatant que les questions de foreurs et forages sont larges et recourent beaucoup de thématiques. Il souhaiterait que toutes les questions abordées soient hiérarchisées, afin que l'on puisse décider ensuite de mesures. Puis, retenu par d'autres obligations, il quitte la séance à 16h45.

Marcel DESCOSSEY, deuxième vice-président, assure la Présidence pour la fin de la séance.

3. Etude volumes prélevables

Séverine HUMBERT explique que la CLE doit se prononcer sur la phase 1 de l'étude « volumes prélevables », correspondant à l'estimation des volumes prélevés. Elle propose de voter une délibération reprenant les termes suivants :

« La Commission Locale de l'Eau :

- **APPROUVE** les résultats de la phase 1 de l'étude « volumes prélevables », concernant les volumes prélevés.
- **PRECISE** que l'étude a été conduite de manière sérieuse, et que ces résultats sont, à l'heure actuelle, les meilleurs qu'il soit possible d'obtenir.
- **AJOUTE** qu'il reste des incertitudes concernant certaines estimations, ne remettant toutefois pas en cause la solidité générale de l'étude. Ces incertitudes seront levées lorsque tous les forages seront connus de l'administration. »

Marcel DESCOSY met cette proposition au vote.

Claude JORDA ne souhaite pas voter cette proposition. La Chambre d'Agriculture a rédigé une note expliquant les raisons de ce refus, qui sera envoyée à la CLE *a posteriori*.

Marcel DESCOSY estime qu'un bon travail technique a été mené, et qu'il faut le reconnaître.

André BORDANEIL souhaite que la Chambre d'Agriculture fasse part du contenu de cette lettre, qui pourrait éclairer le vote.

Claude JORDA lit la lettre à haute voix (*ajout du 03/07/2013 : voir courrier en pièce jointe*).

André BORDANEIL relève une contradiction dans le discours. La Chambre estime que les chiffres de l'étude sont sérieux, notamment car une grande partie ont directement été fournis par ses techniciens, mais ensuite la Chambre conteste l'étude. Il n'y a aucune logique, il s'agit uniquement d'un procès d'intentions.

Séverine HUMBERT ajoute que l'étude vise justement à fournir des indications à l'Etat pour la révision des autorisations. Si cette étude n'aboutit pas et n'est pas validée, ne disposant d'aucune base solide, l'Etat devra réviser ses autorisations « à l'aveuglette ».

Jean BERTRAND estime que la position de la Chambre n'est pas contradictoire. Simplement, malgré le sérieux de l'étude, trop peu d'éléments sont disponibles pour caractériser correctement les prélèvements.

Alphonse PUIG estime que la Chambre d'Agriculture se trompe de combat. L'idée de cette étude et de ses suites est simple : demander à chaque usager (agriculteur, collectivité, particulier, camping...) de faire un effort pour faire des économies d'eau. Cette eau est un patrimoine commun, il faut donc que chacun y mette du sien. Si la Chambre d'Agriculture conteste les chiffres de l'étude, qu'elle apporte ses propres chiffres, issus d'une contre-expertise.

Fanny DEBEURNE souhaite rectifier certains propos concernant le déroulement des études Volumes Prélevables sur les cours d'eau, la Têt notamment. Aucun chiffre issu de ces études n'est entré dans la réglementation. Au contraire, sur la Têt, un délai a été accordé pour réaliser un PGRE, économiser l'eau, et c'est bien à l'issue de ce processus que des négociations auront lieu sur le partage de l'eau. La concertation est donc très largement mise en place, et on ne peut pas dire que ces discussions se sont faites de manière unilatérale.

Pascal JOBERT approuve, et ajoute qu'à l'heure actuelle, les chiffres issus de l'EVP Têt par exemple, ne remettent absolument pas en cause l'existence de l'agriculture irriguée en Roussillon. Ils soulignent simplement que des efforts d'économies d'eau peuvent être faits sur l'existant. Le but n'est vraiment pas de réduire l'activité agricole, bien au contraire. Sur la Têt, pas un seul hectare d'irrigation n'est remis en cause.

André BORDANEIL complète en disant que l'EVP nappes constitue un état des lieux, et aucunement un engagement sur les volumes à consommer par la suite. C'est dans une deuxième phase, consacrée au partage de l'eau, que la Chambre pourrait exprimer ses réserves ou son désaccord, mais aujourd'hui ça semble déplacé.

Hichem TACHRIFT rappelle qu'il était difficile de faire mieux pour cette étude, car toutes les données ont été compilées, réactualisées, des enquêtes de terrain ont été réalisées, ainsi que des entretiens avec des responsables agricoles etc. Bref, c'est réellement la meilleure étude possible, et les limites rencontrées ne sont absolument pas liées aux moyens consacrés à l'étude.

Jean BERTRAND répond que leur inquiétude est basée sur ce qui s'est passé sur les eaux superficielles, « chat échaudé craint l'eau froide ».

André BORDANEIL rappelle qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. Il ajoute que cette position de la Chambre laisse supposer que toutes les décisions sont déjà prises. Si c'était le cas, la CLE n'aurait aucun rôle à jouer, et autant cesser tout de suite de la réunir...

Marcel DESCOSY souhaite que la Chambre d'Agriculture transmette à la CLE immédiatement la note, pour qu'elle soit consignée avec le dossier.

Jean BERTRAND ajoute que la note ne peut pas être transmise en l'état et doit d'abord être signée par les élus, et qu'elle sera envoyée après la CLE au secrétariat de celle-ci.

Voix pour : 21

Abstentions : 2 (Chambre d'agriculture et Association Syndicale des Irrigants de Salanque)

Voix contre : 0

La phase 1 de l'étude « volumes prélevables » est validée par la CLE à l'unanimité – 2 abstentions.
--

Fin de séance

Marcel DESCOSY clôture la séance à 17h00.

Fait à Perpignan, le

,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

JEAN-PAUL ALDUY

Liste de présence – Membres de la CLE

Prénom - Nom	Structure représentée
Collège des collectivités	
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
André BORDANEIL	Communauté de communes du Vallespir
Marcel DESCOSY, 2 ^{ème} Vice-président	Commune de Palau del Vidre
Michel MOLY	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Robert OLIVE	Commune de Saint Féliu d'Amont
Alphonse PUIG, 3 ^{ème} Vice-président	Communauté de communes des Aspres
Collège des usagers	
Bernard CUENET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »
Claude JORDA	Chambre d'Agriculture
Jean MIAS	Syndicat des Foreurs
Sylvie MICHEL	Représentant Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
Collège des services de l'Etat	
Paul CHEMIN	DREAL LR
Pascal JOBERT	DDTM – MISE 66
Evelyne LACOMBE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
Jean-Bernard TERRE	Agence Régionale de Santé

Excusés et absents – Membres de la CLE

Prénom - Nom	Structure représentée
Rémy ATTARD	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart
Françoise BIGOTTE	Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Jean-Michel BROQUAIRE	Association Syndicale des Irrigants de Salanque
Gérard CAPDET	Chambre des Métiers
Louis CARLES	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Paul CHEMIN	DREAL
Jean-François DESBOUIS : pouvoir à Pascal JOBERT	DDTM – Mise de l'Aude
Robert FERRE	Chambre de Commerce et d'Industrie
Jacques FIGUERAS	Communauté de Communes Sud Roussillon
Nicolas GARCIA	SMPEPTA
Alain GOT	CLE du SAGE de Salses-Leucate
Serge GORCE	Commune de Clairà
Alain GRAPPE	Président de l'association EDEN
Hermeline MALHERBE : pouvoir à Michel MOLY	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
Patrick MARCOTTE	Directeur du CIVAM Bio 66
Yves PICAREL	Commune de Leucate
Raymond PLA	Communauté de Communes secteur Illibéris
Sébastien PLA : pouvoir à A. Puig	Conseil Général de l'Aude
Alexandre PUIGNAU	CLE du SAGE Tech-Albères
Fernand ROIG	Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon
Daniel VERGES	Mairie de Perpignan

Liste de présence – Autres participants (techniciens)

Prénom – Nom	Structure
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Bruno CHEVALIER	DDTM66
Anne GOVI	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Emmanuelle IBARZ, Séverine HUMBERT, Hichem TACHRIFT, Quentin VIAL	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Marie MAILHEAU	CLE du SAGE de Salses Leucate
Jean-Luc SIRAC	Conseil Général des Pyrénées-Orientales